

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2024-117

PUBLIÉ LE 21 MAI 2024

Sommaire

DDT-Nièvre / Service Loire Sécurité Risques

58-2024-05-17-00008 - ARRÊTE PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE
AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES EN
MATIÈRE D ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE POUVOIR
ADJUDICATEUR (8 pages)

Page 3

DDT-Nièvre

58-2024-05-17-00008

ARRÊTE PORTANT SUBDÉLÉGATION DE
SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES EN
MATIÈRE D ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
ET DE POUVOIR ADJUDICATEUR

{signataire}



**PRÉFET
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Loire sécurité risques

ARRÊTÉ
**PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS
DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

--

Le Directeur départemental des territoires

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Michaël GALY en qualité de Préfet de la Nièvre ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 30 mars 2022 portant nomination de M. Pierre PAPADOPOULOS en qualité de directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 4 avril 2022 ;

VU l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur et des outre-mer du 5 décembre 2023, portant nomination de Mme Cécile DEDIENNE en qualité de directrice départementale adjointe des territoires de la Nièvre à compter du 11 décembre 2023 ;

VU l'arrêté n° 58-2024-03-15-00002 du 15 mars 2024 du préfet de la Nièvre, portant délégation de signature à M. Pierre PAPADOPOULOS, directeur départemental des territoires, et lui permettant de donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation ;

VU l'arrêté n°58-2023-09-14-00001 du 14 septembre 2023 du préfet de la Nièvre, portant délégation de signature à M. Pierre PAPADOPOULOS, directeur départemental des territoires, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur les BOP 113 « paysages, eau et biodiversité » plan Loire grandeur nature et 181 « Prévention des risques » plan Loire grandeur nature » ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 février 2018, modifié par les arrêtés préfectoraux du 19 août 2019 et du 5 février 2021, portant modification de l'organisation de la direction départementale des territoires de la Nièvre ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est conférée à Mme Cécile DEDIENNE, directrice adjointe, pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions d'ordonnateur secondaire et du représentant

Direction départementale des territoires -
2, rue des Pâtis - BP 30069 - 58020 NEVERS CEDEX
tél : 03 86 71 71 71 - courriel : ddt@nièvre.gouv.fr

du pouvoir adjudicateur, telles que mentionnées dans les arrêtés préfectoraux du 15 mars 2024 et du 14 septembre 2023 visés ci-dessus.

ARTICLE 2 :

Pour toutes décisions et tous documents relevant des domaines d'activité dont ils ont la charge et pour ceux dont ils seraient amenés à assurer l'intérim ou la suppléance, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions à l'effet de signer les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature, à :

- M. Samuel GUILLOU, chef du service aménagement urbanisme et habitat et son adjointe, Mme Delphine BESSON,
- M. Stéphane GEDOUX, chef du service eau, forêt, et biodiversité par lettre de mission, et ses adjoints par lettre de mission, Mme Sophie MONTAROU et M. Cyrille JOUGUELET,
- M. Eric BASTAROLI, chef du service Loire sécurité risques,
- Mme Odile BERTHELOT, cheffe du service économie agricole et son adjoint, M. Xavier PETIT,
- M. Eric CAGNEAUX, chef du service accompagnement des territoires par lettre de mission.

ARTICLE 3 :

S'agissant de l'ordonnancement des dépenses, subdélégation est donnée aux agents dont la liste figure en annexe I.

Le montant total des achats par les agents ainsi désignés doit être cumulé par opération pour l'appréciation des seuils en vigueur.

ARTICLE 4 : Utilisation de l'application Chorus Cœur

Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, pour un rôle budgétaire (licence RUO) :

BOP	Agents	Service
BOP 113 BOP 135 BOP 149 BOP 181 BOP 203 BOP 207	Sophie AVERADERE	Service Loire Sécurité Risques
	Philippe EMMANUEL	

Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, pour un rôle de consultation :

BOP	Agents	Service
BOP 113 BOP 135 BOP 149 BOP 181 BOP 203 BOP 207	Olivier PRUDHOMMEAUX	Service Loire Sécurité Risques
	Philippe EMMANUEL	
	Valérie GABIN	
	Sophie AVERADERE	
	Marie-Luce GILLET	

ARTICLE 5 : Utilisation de l'application Chorus formulaires

1/ Saisie

Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, à effet de saisir dans l'application Chorus formulaires, quel que soit le montant, les demandes d'engagements juridiques, les constatations de service fait, les ordres à payer, les recettes non fiscales et les fiches de communication pour les BOP indiqués :

BOP	Agents	Service
BOP 113 SGL	Philippe EMMANUEL Sophie AVERADERE	Service Loire Sécurité Risques
BOP 181 SGL PLGN	Marie-Luce GILLET Valérie GABIN	
BOP 203 SGL		
BOP 181 BCPR Régional	Marie-Luce GILLET Natacha PETIT Philippe EMMANUEL Sophie AVERADERE	
BOP 207 SR	Marie-Luce GILLET Philippe EMMANUEL Sophie AVERADERE	
BOP 207 ER	Marie-Luce GILLET Philippe EMMANUEL Sophie AVERADERE	
BOP 113 SEFB	Philippe EMMANUEL Sophie AVERADERE Marie-Luce GILLET Valérie GABIN	
BOP 135 SAUH	Valérie GABIN Philippe EMMANUEL Sophie AVERADERE Marie-Luce GILLET	
BOP 149 SEA	Valérie GABIN Philippe EMMANUEL Sophie AVERADERE Marie-Luce GILLET	

2/ Validation et certification de service fait

Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, à effet de valider dans l'application Chorus formulaires, quel que soit le montant, les demandes d'engagements juridiques, les certifications de service fait, les ordres à payer, les recettes non fiscales et les fiches de communication, pour les BOP indiqués :

BOP	Agents	Service
BOP 113 SGL	Sophie AVERADERE Olivier PRUDHOMMEAUX	
BOP 181 SGL PLGN	Fabrice THIERRY DE REMBAU Eric BASTAROLI	
BOP 203 SGL		
BOP 181 BCPR Régional	Natacha PETIT	

	Sylvie LE BOUAR Sophie AVERADERE Olivier PRUDHOMMEAUX Eric BASTAROLI	Service Loire Sécurité Risques
BOP 207 SR	François DUVERNAY Sophie AVERADERE Olivier PRUDHOMMEAUX Eric BASTAROLI	
BOP 207 ER	Dominique LANCHEC Sophie AVERADERE Olivier PRUDHOMMEAUX Eric BASTAROLI	
BOP 113 SEFB	Sophie AVERADERE Olivier PRUDHOMMEAUX Fabrice THIERRY DE REMBAU Eric BASTAROLI	
BOP 135 SAUH	Sophie AVERADERE Olivier PRUDHOMMEAUX Eric BASTAROLI	
BOP 149 SEA	Sophie AVERADERE Olivier PRUDHOMMEAUX Eric BASTAROLI	

ARTICLE 6 : Utilisation de la carte achat

Délégation est donnée aux porteurs de la carte désignés ci-après pour effectuer des paiements en carte achat sur le BOP 207 pour le centre de coûts DDTT058058 :

Titulaires

Agents	Services	Conditions et limites d'utilisation
Eric BASTAROLI	Service Loire Sécurité Risques	2000 € par transaction et 5000 € maximum par an

ARTICLE 7 : Utilisation de l'application Chorus DT

1/ Saisie

Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, à effet de saisir dans l'application Chorus DT les frais de déplacement pour les BOP indiqués :

BOP	Agents	Service
BOP 113 SGL	Valérie GABIN Sophie AVERADERE Marie-Luce GILLET Dominique BRUNNER	
BOP 207 SR	Marie-Luce GILLET Valérie GABIN Dominique BRUNNER	
BOP 207 ER	Valérie GABIN	

		Marie-Luce GILLET Dominique BRUNNER	Service Loire Sécurité Risques Service Accompagnement des Territoires
BOP 135 SAT		Isabelle GRELICHE Valérie GABIN Marie-Luce GILLET Dominique BRUNNER	
BOP 354	SGL	Valérie GABIN Marie-Luce GILLET Dominique BRUNNER	
	SR	Marie-Luce GILLET Valérie GABIN Dominique BRUNNER	
	ER	Valérie GABIN Marie-Luce GILLET Dominique BRUNNER	
	AJ	Dominique BRUNNER Marie-Luce GILLET Valérie GABIN	
	CPR	Dominique BRUNNER Marie-Luce GILLET Valérie GABIN	

2/ Validation

Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, à effet de valider dans l'application Chorus DT les frais de déplacement pour les BOP indiqués :

BOP	Agents	Service	
BOP 113 SGL	Fabrice THIERRY DE REMBAU Sophie AVERADERE Olivier PRUDHOMMEAUX	Service Loire Sécurité Risques	
BOP 207 SR	François DUVERNAY Sophie AVERADERE Olivier PRUDHOMMEAUX Eric BASTAROLI		
BOP 207 ER	Dominique LANCHEC Sophie AVERADERE Olivier PRUDHOMMEAUX Eric BASTAROLI		
BOP 135 SAT	Sophie AVERADERE Olivier PRUDHOMMEAUX Eric BASTAROLI		
	SGL		Sophie AVERADERE Olivier PRUDHOMMEAUX Eric BASTAROLI
	SR		François DUVERNAY Eric BASTAROLI

BOP 354	ER	Dominique LANCHEC Eric BASTAROLI	
	AJ	Simon REYLE Eric BASTAROLI	
	CPR	Sylvie LE BOUAR Eric BASTAROLI	

ARTICLE 8 :

Toute délégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

ARTICLE 9 :

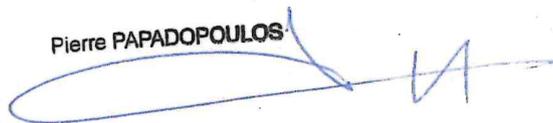
Cet arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

ARTICLE 10 :

Le directeur départemental des territoires et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le **17 MAI 2024**

Le directeur départemental,

Pierre PAPADOPOULOS 

ANNEXE I

Unités	Agents	Montant € HT Tous types de marché
Service Accompagnement des Territoires (SAT)	Eric CAGNEAUX	20 000
Service Aménagement Urbanisme et Habitat (SAUH)	Samuel GUILLOU	20 000
	Delphine BESSON	20 000
	Élisa VACHER	3 000
	Maël BUCHER DE CHAUVIGNE	3 000
Service Loire Sécurité Risques (SLSR)	Eric BASTAROLI	20 000
	Olivier PRUDHOMMEAUX	3 000
	Dominique LANCHEC	3 000
	François DUVERNAY	3 000
	Sylvie LE BOUAR	3 000
	Sophie AVERADERE	3 000
	Fabrice THIERY DE REMBAU	3 000
	Natacha PETIT	3 000
Service de l'Économie Agricole (SEA)	Odile BERTHELOT	20 000
	Xavier PETIT	20 000
Service Eau, Forêt et Biodiversité (SEFB)	Stéphane GEDOUX	20 000
	Cyrille JOUGUELET	20 000
	Sophie MONTAROU	20 000

